



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°923) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BOUQUET A
L'ASSOCIATION «NOTE ET BIEN», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-450
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Note et Bien » dont le siège est situé 34 rue Clisson, 75013 Paris, représentée par son Secrétaire, Madame Emmanuelle COCHET, d'organiser une répétition le mardi 14 novembre 2023 de 19h45 à 21h45 dans la salle Bouquet ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Note et Bien » dont le siège est situé 34 rue Clisson, 75013 Paris, représentée par son Secrétaire, Madame Emmanuelle COCHET, une convention de location des salles, pour un montant de 56 € T.T.C (cinquante-six euros), afin d'organiser une répétition le mardi 14 novembre 2023 de 19h45 à 21h45 dans la salle Bouquet ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231206-lmc1H11353H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/12/2023 Date de Publication : 06/12/2023
--